

Commission Environnement du 14 mai 2009 aux Ollières Compte-rendu

Présents : Ghislaine CHAMBON, Sylvie CHEVENNEMENT, Paul DEJOUR, Jean FOURNIOL, Yann GALLIOU, François LEMAÎTRE, Annie VALETTE, Jean-Louis VIDIL, Marion DESMEURES

Excusés : Cédric DESCOURS, Stéphanie GROS, Etienne GUILLERMOND, Robert LAVIS, Claude LEXTRAIT, Marie-Françoise NEY, Roland ROUCAUTE, Annie THOMAS.

Jean-Louis VIDIL accueille les membres de la commission, et remercie Jérôme DAMOUR, chargé de mission du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche d'être venu pour présenter un diagnostic de l'état de l'affichage et de la signalétique sur le territoire de la communauté de communes.

Jérôme DAMOUR rappelle qu'il a déjà présenté la charte signalétique du PNR lors de la dernière commission environnement du 10 septembre 2008, et du conseil communautaire du 18 novembre 2008. Le travail présenté aujourd'hui est le fruit d'une journée de terrain, réalisée le 3 avril 2009 avec Marion DESMEURES, pour localiser les affichages publicitaires et panneaux de signalétique du territoire.

Il commence son intervention par un bref rappel des règles de la charte du PNR en matière de signalétique, qui précise notamment que :

- l'affichage publicitaire est interdit en et hors agglomération,
- La pré-enseigne est interdite en et pour partie hors agglomération. Hors agglomération, seules les activités telles que : hôtels, restaurants, garages, stations service, produits du terroir, monuments historiques, services publics et services d'urgence ont droit à la pré-enseigne, en nombre limité (2 ou 4 selon les activités),
- chaque activité a le droit à une enseigne, qui doit être installée sur sa propriété (façade d'un bâtiment, ou terrain),
- la taille des panneaux est dans tous les cas réglementée.

De nombreuses photos ont été prises sur chaque commune lors de la journée de repérage. La commune de Chalencon, qui travaille déjà sur cette problématique et pour qui le diagnostic a déjà été réalisé, n'a donc pas de nouveau été étudiée.

Un diaporama des photos prises sur les communes de Dunière, les Ollières, St Maurice, St Michel et St Sauveur (communes représentées à la commission) est présenté, et les photos sont commentées au fur et à mesure : localisation du panneau, conformité avec la réglementation, nécessité ou non d'une intervention, priorité d'intervention...

A la fin du diaporama, Jérôme DAMOUR explique que la première chose à faire est de prioriser les actions d'intervention : certaines sont simples et pourront rapidement être mises en place, d'autres seront plus complexes à mener.

Pour lui, les actions les plus simples sont celles qui touchent le mobilier communal, tel que les panneaux d'affichage, ou les panneaux "au cœur de l'Ardèche".

- Les panneaux d'affichage communaux, qui ne sont pas tous en bon état ou très "encombrés", pourraient être remplacés pour certains, et nettoyés plus ou moins régulièrement pour les autres.
- Les panneaux "au Cœur de l'Ardèche", qui sont pour la plupart en très mauvais état, pourraient être enlevés dès aujourd'hui. Ils donnent en effet une image plutôt négative des communes, de par leur état...

En outre, les panneaux signalant des activités qui n'existent plus pourraient également être enlevés assez rapidement.

Il serait donc judicieux de commencer le travail par ces interventions assez simples qui, en plus d'affirmer la bonne volonté des communes, permettront d'enlever une quantité importante de panneaux.

Autre action importante, mais plus complexe à réaliser : l'enlèvement des panneaux publicitaires, principalement installés par la société Clear Channel (dans la vallée de l'Eyrieux, pour l'essentiel).

Jérôme DAMOUR propose que le PNR envoie un recommandé à ce publicitaire, pour lui demander de retirer ces panneaux illégaux ; mais les communes devront certainement appuyer cette démarche par la suite pour arriver à un résultat.

Cette action risque ainsi d'être complexe, tant par la réaction des publicitaires que par celle des propriétaires concernés (une rente annuelle leur est versée pour l'occupation de leur propriété par les panneaux publicitaires).

Dernière action moins urgente, mais tout aussi compliquée ; le travail sur le jalonnement, les enseignes et les pré-enseignes des activités existantes, qui nécessitera un investissement important de chacun. Jérôme DAMOUR insiste sur l'importance de la communication, la démarche devant en effet être connue et comprise par les acteurs concernés. Cette information pourra se faire par l'intermédiaire des bulletins communaux, dans le Lo Plancho, sur le site internet de la communauté de communes, et éventuellement par des réunions publiques.

Jean-Louis VIDIL précise que le plus important, dans un premier temps, est de pouvoir répondre aux demandes d'installation de nouvelles enseignes et/ou pré-enseignes. Afin d'assurer une certaine cohérence sur le territoire communautaire, il serait ainsi judicieux de s'inspirer du travail réalisé par Chalencon.

En outre, certaines activités nécessiteront une réflexion particulière :

- les campings (et notamment les Plantas et le Mas de Champel), qui se ne sont pas faciles à indiquer, de par leur localisation,
- les activités éloignées de la vallée de l'Eyrieux, qui nécessitent de ce fait une importante signalisation (Ardelaine, Écomusée des Terrasses, Ferme-auberge de Combeyron...).

Jérôme DAMOUR conclue la rencontre en rappelant que certaines communes ont déjà fait de gros efforts sur la signalétique (communes des Ollières et de St Etienne de Serres, qui ont mis en place un jalonnement s'inspirant de la Chatre signalétique du PNR), et que ce travail ne sera en aucun cas remis en question.

Il est finalement proposé que, suite à cette réunion :

- le cas des panneaux "au cœur de l'Ardèche" soit discuté lors du prochain bureau de la Communauté de communes,
- le PNR écrive à Clear Channel, pour signaler la présence de panneaux de publicité illégaux sur le territoire,
- les photos soient envoyées à chaque commune, accompagnées des commentaires appropriés, pour que chaque conseil municipal puisse travailler sur de bonnes bases,
- la communauté de communes accompagne les communes dans leurs démarches (participation aux réunions et à la communication, centralisation des informations...).